

Bénéfices de Sécurité + Plus^{MC}

Commodité

Les programmes d'entretien Sécurité + Plus^{MC} de Nissan sont reconnus et acceptés par tous les concessionnaires Nissan participants au Canada et aux États-Unis, et ont une franchise de 0 \$.

Techniciens formés en usine

Un technicien formé par Nissan connaît votre Nissan mieux que quiconque et peut identifier lors d'un service d'entretien régulier tout problème potentiel que les autres fournisseurs de service d'entretien pourraient rater.

Pièces d'origine Nissan*

Exigez des pièces d'origine Nissan; ainsi, vous contribuerez à préserver la fiabilité et la valeur de votre véhicule.

Valeur de revente accrue

Les véhicules bien entretenus ont généralement une valeur de revente plus élevée.

Transférable[†]

Si vous vendez votre Nissan, le programme est transférable au nouveau propriétaire, ce qui contribue à accroître la valeur de revente de votre véhicule.

Protection du prix

Le paiement anticipé des entretiens garantit une protection contre les augmentations de prix éventuelles des services et des pièces.

Flexibilité abordable

Avec une variété d'options de période et de kilométrage, vous pouvez opter pour le programme d'entretien qui répond à vos besoins.

Économies de carburant

Un véhicule bien entretenu consommera moins de carburant.

Tranquillité d'esprit

La protection contre les avaries routières des pneus rehausse la sécurité de votre expérience de conduite.

* Des pièces d'origine Nissan neuves ou remises à neuf, ou des pièces approuvées par Nissan, seront utilisées pour tous les remplacements couverts.

† Pour tous les détails, reportez-vous au contrat de programme d'entretien prépayé Sécurité + Plus^{MC} ou communiquez avec votre concessionnaire Nissan local.

Pourquoi Sécurité + Plus^{MC} ?

En vertu de votre garantie limitée sur les véhicules neufs, il vous incombe d'utiliser, d'entretenir et de prendre soin votre véhicule, comme il est stipulé dans votre MANUEL DU CONDUCTEUR et votre GUIDE D'ENTRETIEN NISSAN, et de conserver tous les dossiers et factures d'entretien aux fins d'examen par Nissan. Un non consentement risque de se traduire par un refus de couverture par la garantie.

Les preuves que l'entretien requis a bien été effectué doivent être conservées et présentées comme preuve d'un entretien approprié le cadre de réparations connexes au titre de la garantie.

Protection contre l'inflation croissante

Garantissez des coûts moindres en optant pour un entretien prépayé.

Protection contre les coûts de carburant croissants

Un entretien régulier contribue au rendement optimal de votre véhicule.

Protection contre les pertes de couverture de garantie

Le fait de ne pas faire effectuer un entretien régulier en utilisant des pièces d'origine Nissan pourrait annuler votre garantie du fabricant ou tout contrat d'entretien prolongé acheté. Un entretien adéquat accru est une exigence dans le cadre de tous les contrats de location.



MODALITÉS DU CONTRAT DE VOTRE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉPAYÉ (PEP) NISSAN

Le vendeur du contrat est Nissan Canada Extended Services Inc. dont l'adresse est le 5290, Orbitor Drive, Mississauga (Ontario) L4W 4Z5.

Le présent contrat prendra effet à la date d'achat du programme, et viendra à échéance soit à la date à laquelle le nombre maximum de visites d'entretien aura été atteint, soit à la date d'échéance du contrat ou soit lorsque le kilométrage d'expiration du contrat aura été atteint. Il est bien entendu que nous ne payons que les services spécifiés dans le livret de contrat qui vous a été remis par le concessionnaire vendeur, et qui sont décrits en détail dans le Guide du service et de l'entretien propre à votre véhicule, et qui vous a été fournis avec votre véhicule. Ce programme est conçu pour satisfaire toutes les spécifications et les exigences prescrites pour le maintien de la garantie limitée des véhicules neufs pendant l'opération du véhicule au Canada. Il importe de savoir que lors des inspections périodiques prévues dans le cadre de ce programme, nos concessionnaires pourraient recommander des éléments d'entretien additionnels qui ne sont pas couverts par ce programme; à ce titre, il incombera alors au titulaire d'indemniser le concessionnaire si des éléments d'entretien additionnels sont achetés. Ces éléments pourraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit : freins, entretien des freins, pneus, jantes, essuie-glace, lampes et ampoules, courroies d'entraînement de moteur, bouchon de radiateur, huile pour boîte de transfert, liquide de boîte de vitesses, liquide de différentiel, et liquide de refroidissement du moteur.



Sécurité+Plus^{MC}

PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉPAYÉ



Innovateur pour exalter

Remarque : Le contenu fourni dans cette brochure ne constitue qu'un aperçu certaines modalités et conditions du contrat ou programme. Veuillez vous reporter à la politique ou au contrat actuel pour des détails complets sur la couverture et les exclusions. Les modalités et conditions de la politique ou du contrat remplace et annule le contenu de cette brochure.

Nissan Canada Extended Services Inc.
5290 Orbitor Drive, Mississauga, Ontario L4W 4Z5.

99999-PEP5BRN

PLATINE

Sécurité+Plus^{MC}

PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉPAYÉ

La personnalisation de votre programme d'entretien prépayé Sécurité + Plus^{MC} Nissan est aussi simple que 1, 2, 3...



Assistance pour location d'un véhicule

(comprise avec les PROGRAMMES PLATINE uniquement)

Nous rembourserons les frais payés à un établissement de location reconnu pour la location d'un autre véhicule jusqu'à concurrence de 45 \$ par jour pendant les visites identifiées. Pour des détails précis concernant les visites offrant ce bénéfice, reportez-vous au livret de contrat qui vous est remis par le concessionnaire au moment de l'achat d'un programme d'entretien prépayé.



Protection contre les avaries routières des pneus

(comprise avec les PROGRAMMES PLATINE uniquement)

La protection contre les avaries routières des pneus couvrira les pneus posés en usine contre les dommages causés par les avaries routières pendant les 36 premiers mois suivant la date d'entrée en service, ou pour les 50 000 premiers kilomètres, ou pour la durée de vie utile des pneus, selon l'éventualité qui survient en premier.



ÉTAPE 1

Choisissez le programme qui offre le meilleur niveau de protection pour votre Nissan neuve.



PLATINE

VIDANGE D'HUILE ET PERMUTATION DES PNEUS

ÉTAPE 2

Sélectionnez parmi les lubrifiants de haute qualité disponibles afin de maintenir le fonctionnement optimal de votre véhicule neuf.



Huile ordinaire



Huile ester d'origine Nissan



Huile synthétique « Super »

ÉTAPE 3

Sélectionnez la durée du programme d'entretien pour votre véhicule neuf et visitez tout concessionnaire Nissan participant pour suivre le calendrier du programme d'entretien prépayé.

Afin de décider quelle durée choisir, commencez par déterminer la période (mois ou kilométrage) qui convient le mieux à vos habitudes de conduite. Par exemple, si vous conduisez moins de 16 000 km par année, sélectionnez un programme basé sur le nombre de mois. De même, si vous conduisez plus de 16 000 km par année, sélectionnez alors un programme basé sur le kilométrage.

Mois : de 12 mois (1 an) à 84 mois (7 ans)	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7	
	6	12	18	24	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84
Kilométrage : de 16 000 km à 112 000 km	8 000	16 000	24 000	32 000	40 000	48 000	56 000	64 000	72 000	80 000	88 000	96 000	104 000	112 000
Visite d'entretien	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Services et remplacements inclus														
Huile moteur et filtre à huile	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Remplacement du liquide de frein		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓
Remplacement du filtre à air de moteur						✓		✓		✓		✓		✓
Remplacement du microfiltre d'habitacle			✓			✓		✓		✓		✓		✓
Permutation des pneus (à l'exception de toutes les 370Z)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Remplacement de l'huile de boîte de vitesses manuelle (Frontier seulement)								✓						
Inspections inclus														
Liquide de boîte de vitesses CVT/automatique		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓
Pièces d'essieu et de suspension	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conduites et câbles de frein		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓
Garnitures, tambours, plaquettes et disques de frein	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huile de différentiel		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓
Soufflets d'arbre de roue	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Système d'échappement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Courroies d'entraînement du moteur								✓		✓		✓		✓
Joints à rotule de suspension avant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conduites et raccords de carburant								✓		✓		✓		✓
Flexibles de système d'évacuation des vapeurs du réservoir de carburant								✓		✓		✓		✓
Huile de boîte de vitesses manuelle		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓
Arbre de transmission (4RM/TI/propulsion)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Boîtier et timonerie de direction	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Joints à rotule de timonerie de direction	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huile de boîte de transfert (4RM/TI)		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓
Véhicule de location		✓		✓		✓		✓		✓		✓		✓

Mois : de 12 mois (1 an) à 84 mois (7 ans)	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7	
	6	12	18	24	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84
Kilométrage : de 16 000 km à 112 000 km*	8 000	16 000	24 000	32 000	40 000	48 000	56 000	64 000	72 000	80 000	88 000	96 000	104 000	112 000
Visite d'entretien	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Services et remplacements inclus														
Huile moteur et filtre à huile	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Permutation des pneus (à l'exception de toutes les 370Z)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* Le programme débutera à partir du kilométrage de votre véhicule à son achat pour les services de vidange d'huile et de permutation des pneus uniquement. Les visites d'entretien subséquentes seront effectuées à votre kilométrage initial plus 8 000 km ou 6 mois, selon l'éventualité qui survient en premier.